



FR

CONSEIL DE DIRECTION
96^{ème} session
Rome, 10 - 12 mai 2017

UNIDROIT 2017
C.D. (96) 10
Original: français
avril 2017

Point No. 11 de l'ordre du jour: Promotion des instruments d'UNIDROIT

(préparé par le Secrétariat)

| | |
|-------------------------|--|
| <i>Sommaire</i> | <i>Rapport sur les activités de promotion d'un certain nombre d'instruments adoptés sous les auspices d'UNIDROIT</i> |
| <i>Action demandée</i> | <i>Le Conseil de Direction est invité à prendre note des activités menées</i> |
| <i>Mandat</i> | <i>Programme de travail 2017-2019</i> |
| <i>Priorité</i> | <i>Elevée</i> |
| <i>Document connexe</i> | <i>Rapport annuel 2016 (C.D. (96) 2)</i> |

1. Le Plan stratégique révisé d'UNIDROIT pour les années 2012-2018, approuvé par le Conseil de Direction lors de sa 91^{ème} session en 2012, (voir UNIDROIT 2012 – C.D. (91) 12), mettait l'accent sur l'importance d'une stratégie pour promouvoir les instruments adoptés par UNIDROIT. Les deux Objectifs stratégiques suivants (sur sept au total) mettent en particulier l'accent sur cet aspect:

Objectif Stratégique No. 5

UNIDROIT devrait intégrer véritablement ses activités non législatives au mandat de l'Organisation et aux instruments qu'elle élabore, donner la priorité aux activités non législatives qui appuient les projets de recherche nécessaires pour réaliser le programme des travaux législatifs de l'Organisation, accorder davantage de valeur à la diffusion d'informations sur ses travaux et sur la promotion de ses instruments et offrir un retour de visibilité et de reconnaissance satisfaisant.

Objectif Stratégique No. 6

Des investissements plus importants devraient être faits pour la promotion des instruments d'UNIDROIT. Dans ce but, l'Institut devrait s'efforcer, dans les années à venir, de doubler les ressources disponibles pour la promotion de ses instruments par des gains d'efficacité, des réattributions, des contributions volontaires ou autres.

2. Lors de sa 95^{ème} session (Rome, 18-20 mai 2016), le Conseil de Direction a rappelé l'importance de la promotion des instruments de l'Organisation en maintenant une priorité élevée aux activités de promotion dans le Programme de travail d'UNIDROIT pour la période triennale 2017-2019. L'Assemblée Générale a, lors de sa 75^{ème} session (Rome, 1^{er} décembre 2016), entériné cette recommandation. La promotion de tous les instruments d'UNIDROIT devrait être considérée comme une fonction indispensable et, en tant que telle, elle devrait revêtir la plus grande priorité au cours des années 2017-2019 en vue de l'allocation de ressources humaines et financières. Ceci était d'autant plus vrai pour les Conventions dont UNIDROIT est Dépositaire. Si les activités du Secrétariat devaient idéalement couvrir tous les instruments préparés et adoptés par l'Organisation, le Secrétariat est obligé, par manque de ressources, d'établir des priorités dans ses activités de promotion, parfois fondées sur un moment favorable, et de recourir autant que possible à des partenariats avec des Organisations intéressées.

3. Les conférences organisées pour célébrer le 90^{ème} anniversaire d'UNIDROIT ont également été l'occasion de promouvoir les divers instruments adoptés sous les auspices de l'Organisation, ainsi que de mettre l'accent sur les partenariats engagés avec d'autres Organisations pour leur élaboration.

4. La promotion de la Convention d'UNIDROIT sur les règles matérielles relatives aux titres intermédiés de 2009 est étroitement liée aux travaux sur le Guide Législatif contenant des principes et des règles visant à améliorer les transactions de titres sur les marchés financiers émergents, dont la priorité a été élevée par le Conseil de Direction lors de sa 92^{ème} session en 2013 de moyenne/basse à moyenne. Voir le document C.D. (96) 5.

5. De plus en plus le Secrétariat d'UNIDROIT est sollicité pour faire des présentations sur l'harmonisation du droit en général, l'ensemble de ses réalisations ou sur des sujets en particulier et UNIDROIT s'efforce autant que possible de répondre positivement (voir le point III. Ci-après).

I. PRINCIPES D'UNIDROIT 2010 RELATIFS AUX CONTRATS DU COMMERCE INTERNATIONAL

CONFERENCES, SEMINAIRES, COURS

7. Les Principes d'UNIDROIT 2010 ont fait l'objet de présentations lors de réunions organisées pour les milieux académiques et commerciaux. Pour une liste complète concernant l'année 2016, consulter le Rapport annuel UNIDROIT 2016 – C.D. (96) 2 - pages 18 et 19).

8. En outre, parmi les activités de promotion qui ont eu lieu depuis janvier 2017, on notera:

a) le 14 mars 2017, lors de sa mission à Santiago du Chili, le Secrétaire Général d'UNIDROIT, José Angelo Estrella Faria, a fait une présentation intitulée "The Application of Non-State Laws to International Commercial Arbitration", lors d'une conférence organisée par l'Université de Talca (Chili) à la Chambre de commerce de Santiago dans le cadre du "Proyecto Anillo MASC CHILE SOC 1406se" ayant pour titre "Contracting and International Commercial Arbitration". Lors de cette conférence, le Professeur Riccardo Cardilli (Université Tor Vergata de Rome, Italie) a fait une présentation sur les Principes et leur application;

b) le 15 mars 2017, le Secrétaire Général d'UNIDROIT a été invité à Santiago du Chili par le Doyen de la Faculté de droit de l'Université des Andes à effectuer une visite officielle et à signer un Accord de coopération avec l'Université. Il a également fait une présentation sur les Principes d'UNIDROIT et les contrats à long terme lors d'un séminaire destiné aux doctorants et aux professeurs et a donné une conférence à l'intention des étudiants de premier cycle universitaire consacrée à la contribution d'UNIDROIT dans le cadre du droit commercial transnational;

c) le 31 mars 2017, l'Université du commerce international et de l'économie (UIBE), la Commission chinoise d'arbitrage économique et commercial international (CIETAC) et UNIDROIT ont organisé conjointement une conférence tenue à Beijing (Chine), sur le campus de l'UIBE, sur le thème "The Belt and Road Initiative and Dispute Resolution: Focusing on the UNIDROIT Principles, International Arbitration and Judicial Adjudication". Le Professeur Shi Jingxia, Doyenne de la Faculté de droit de l'UIBE et membre du Conseil de Direction d'UNIDROIT, a accueilli les participants et M. José Angelo Estrella Faria, Secrétaire Général d'UNIDROIT a fait une allocution. Plus de 20 conférenciers venus de la Chine, du Brésil, de l'Italie, du Japon, des Etats-Unis, du Royaume-Uni et de la Région administrative spéciale de Macao ont assisté à la réunion et plus de 200 participants provenant d'universités nationales et étrangères, du Ministère du commerce, du Tribunal suprême du peuple et d'autres entités gouvernementales intéressées, de l'Association du barreau de Beijing, de cabinets d'avocats et d'institutions d'arbitrage réputés;

d) les 6 et 7 avril 2017, Neale Bergman, fonctionnaire d'UNIDROIT, a donné une conférence intitulée "L'Institut international pour l'unification du droit privé et les Principes d'UNIDROIT relatifs aux contrats du commerce international" sur le campus du Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail (ITC- OIT) à des étudiants du monde entier inscrits au programme de l'ITC-OIT sur le droit commercial international (LL.M);

e) du 7 au 13 avril 2017, le Secrétaire Général d'UNIDROIT a participé à Vienne au 24^{ème} *Annual Willem C. Vis International Commercial Arbitration Moot* qui vise à encourager l'étude du droit commercial international et de l'arbitrage pour le règlement des différends commerciaux internationaux grâce à son application à un problème concret d'un client et pour former les juristes de demain aux méthodes de résolution extrajudiciaire des litiges. Depuis qu'UNIDROIT est représenté à cette manifestation, l'application des Principes d'UNIDROIT a sensiblement augmenté dans les arbitrages internationaux.

II. CONVENTION DU CAP ET PROTOCOLE AERONAUTIQUE

A. ETAT DE RATIFICATION

9. UNIDROIT a été désigné Dépositaire de la Convention du Cap en vertu de l'article 62(1) de la Convention et du Protocole aéronautique en vertu de l'article XXXVII(1) de ce dernier, qui sont entrés en vigueur le 1^{er} mars 2006.

10. Depuis la dernière session du Conseil de Direction, les deux Etats suivants ont déposé leurs instruments de ratification ou d'adhésion à la Convention et au Protocole aéronautique: Gabon (entrée en vigueur le 1^{er} août 2017) et Sierra Leone (entrée en vigueur le 1^{er} novembre 2016). Le Swaziland a déposé son instrument d'adhésion à la Convention (seulement).

B. CONFERENCES ET SEMINAIRES

11. Depuis la dernière session du Conseil en 2016, de nombreuses conférences et séminaires ont porté sur la Convention du Cap et son Protocole aéronautique (voir le Rapport annuel 2016 (C.D. (96) 2 – pp. 19-21), y compris pour le premier quadrimestre 2017:

a) 27-28 février 2017 – le Secrétaire Général adjoint, Professeur Anna Veneziano, a participé au Séminaire annuel de la *Society of Legal Scholars* qui s'est tenue à la faculté de droit de Durham. Elle a pris part à une table ronde avec d'autres organisations sur les réalisations et défis à venir de la contribution d'UNIDROIT à l'harmonisation du droit commercial, en mettant l'accent sur la Convention du Cap et son Protocole aéronautique notamment;

b) mars 2017, lors de sa mission à Santiago du Chili, le Secrétaire Général d'UNIDROIT a eu diverses occasions de promouvoir la Convention du Cap et son Protocole aéronautique.

12. La promotion de la Convention du Cap et de son Protocole aéronautique continuera à bénéficier à UNIDROIT de la priorité la plus élevée en 2017 et 2018 et l'Institut pourra compter sur les activités de soutien du Projet académique relatif à la Convention du Cap.

III. AUTRES INSTRUMENTS D'UNIDROIT ET PRESENTATIONS GENERALES

13. De plus en plus le Secrétariat d'UNIDROIT est sollicité pour faire des présentations, également à des groupes d'étudiants en voyage d'étude à Rome, qui portent sur les travaux de l'Organisation en général, l'harmonisation du droit ou sur des sujets en particulier, notamment:

a) 17 novembre 2016 – présentation aux étudiants de Master 2 "Cours de droit International" - Université Roma 3 sur "UNIDROIT - une vue d'ensemble", mettant l'accent sur les aspects institutionnels (Mme Frédérique Mestre, Secrétariat d'UNIDROIT);

b) 9-10 février 2017 – le Secrétaire Général, M. José Angelo Estrella Faria et le Secrétaire Général adjoint, le Professeur Anna Veneziano, ont participé à une conférence organisée par la faculté de droit de l'Université de Pennsylvanie intitulée "Secured Transactions Coordination Conference: Advancing Global Reforms". Le Secrétaire Général a pris la parole à une table ronde intitulée "Pursuing Law Reform: International Intergovernmental Organizations - HAGUE CONFERENCE, UNIDROIT, UNCITRAL", consacrée à un aperçu des méthodes de travail générales des organisations internationales qui mènent à l'adoption d'instruments, notamment dans le domaine des opérations garanties. Le Secrétaire Général adjoint a participé par vidéo à une table ronde intitulée "Overview of the Law Reform Activities: Existing, in Progress and Future", qui fut l'occasion de réfléchir et analyser certains des instruments et leur mise en œuvre effective, essayer d'identifier les raisons du succès ou de l'échec de ces instruments et projets, comme les zones de chevauchement dans les instruments existants et l'impact de ce chevauchement sur leur mise en œuvre;

c) 15 février 2017 – présentation à 6 PROLAW-Univ. de Loyola Chicago sur "L'Harmonisation du droit comme moyen de promouvoir la primauté du droit" avec (1) une présentation générale d'UNIDROIT et (2) l'accent sur l'agriculture contractuelle (Mme Frédérique Mestre, Secrétariat d'UNIDROIT);

d) 27-28 février 2017 – le Secrétaire Général adjoint, Professeur Anna Veneziano, a participé au Séminaire annuel de la *Society of Legal Scholars* qui s'est tenue à la faculté de droit de Durham, organisé par le Professeur John Linarelli et le Dr Orkun Akseli. Le séminaire a porté sur l'avenir de l'harmonisation du droit commercial en mettant l'accent sur les travaux futurs des principaux organes chargés de l'harmonisation internationale. Elle a pris part à une table ronde avec ces autres organisations sur les réalisations et défis à venir de la contribution d'UNIDROIT à l'harmonisation du droit commercial;

e) 15 – 17 mars 2017 – participation au Quatrième Colloque international sur les opérations garanties organisé par la CNUDCI à Vienne; participation du Professeur Anna Veneziano, Secrétaire Général adjoint d'UNIDROIT, à la session sur la coopération et la collaboration entre organisations en matière d'assistance technique sur les opérations garanties;

f) 15 mars 2017 – présentation au Master 2 en Droit Privé Européen, Université du Luxembourg sur "UNIDROIT - Un aperçu des méthodes de travail, réalisations & activités en cours" (Mme Frédérique Mestre, Secrétariat d'UNIDROIT)– et la présentation du futur Protocole sur les questions spécifiques aux matériels d'équipement agricoles, de construction et miniers à la Convention du Cap (Protocole MAC)" (M. William Brydie-Watson, Secrétariat d'UNIDROIT);

g) 27 mars 2017 – Présentation au Master 2 droit des affaires internationales de l'Université Paris II Panthéon-Assas – “Présentation générale d’UNIDROIT (méthodes de travail, réalisations et activités en cours) et un aperçu de la Convention du Cap et de ses Protocoles: une approche opérationnelle du financement international consenti sur des matériels d’équipement coûteux”.

IV. ACTION DEMANDEE

14. *Le Conseil de Direction est invité à prendre note des activités de promotion menées.*